

# **Vous souhaitez vous inscrire à la formation DEAES**

## **Rentrée 2023-2024**

### **Pièces administratives à fournir obligatoirement**

- Joindre une photocopie de la carte d'identité, ou pour les personnes de nationalité étrangère copie de la carte de résident, valide.
- Fournir une copie de l'attestation de sécurité sociale
- Fournir une copie de la notification du Pôle emploi précisant les droits (avis de situations)
- Fournir justificatif de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)
- Fournir une copie du diplôme
- Joindre un curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Compléter la déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative, ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES,